

Conditions générales de vente :

§1 Généralités

- (1) Sauf convention contraire expresse, toutes les livraisons et prestations sont effectuées sur la base des conditions générales de vente suivantes.
- (2) Les conditions générales de vente et d'achat supplémentaires ou contradictoires de l'acheteur ne lient le vendeur que si celui-ci ne s'y oppose pas et a expressément déclaré son accord avec ces conditions générales.
- (3) Les consommateurs au sens des présentes conditions générales de vente sont des personnes physiques avec lesquelles une relation d'affaires est conclue sans qu'elles n'agissent dans l'exercice d'une activité professionnelle principalement commerciale ou indépendante.
- (4) Un contrat de vente peut être créé de différentes manières. Sur eBay, les CGV d'eBay s'appliquent. On y décrit comment un contrat se réalise. Les commandes chez Amazon, Yatego, Rakuten et sur nos pages d'accueil se font lorsque l'acheteur place la marchandise dans le panier et effectue le traitement de la commande via "Checkout". Les commandes peuvent également être passées par télécopie, par courrier électronique ou par écrit. Nous sommes autorisés à accepter cette commande par la livraison des marchandises ou par une déclaration explicite d'acceptation. La déclaration d'acceptation doit être faite dans le délai de livraison spécifié. Si aucun délai de livraison n'est spécifié, la déclaration d'acceptation doit être faite dans les 3 jours. Après cette période, vous n'êtes plus lié à la commande en tant que client. Les contrats d'achat peuvent également être conclus par des accords oraux avec la direction ainsi que par les types spécifiés dans le BGB (code civil allemand).
- (5) Les données du contrat sont conservées par eBay au moins 90 jours après l'achat. En outre, nous conservons la description de l'offre au moins deux ans après l'achat.
- (6) Vous pouvez annuler le processus de commande à tout moment. Avant la confirmation définitive d'une commande, une fenêtre de vue d'ensemble affichera toujours la commande complète avec le nombre de produits commandés. Bien entendu, vous pouvez corriger et/ou modifier les informations que vous avez saisies au cours du processus de commande en cliquant sur "RETOUR" dans votre navigateur.
- (7) Les modes de paiement dans les portails respectifs comme eBay, Amazon etc. y sont indiqués.

§ 2 Documents fournis

En tant que vendeur, nous nous réservons le droit de propriété et les droits d'auteur sur tous les documents, tels que les calculs, les dessins, etc., fournis à l'acheteur dans le cadre de la passation de la commande. Ces documents ne peuvent pas être mis à la disposition de tiers sans notre consentement écrit explicite.

§ 3 Prix et conditions de paiement

- (1) Une commande de l'acheteur est contraignante. Les prix en vigueur le jour de la commande sont déterminants. Les prix comprennent déjà la taxe sur la valeur ajoutée légale. Les frais d'emballage et d'expédition seront facturés en sus, comme indiqué, si l'acheteur souhaite se faire livrer les marchandises (vente par correspondance).
- (2) Sauf convention contraire, le prix d'achat doit être payé à l'avance ou contre remboursement. Sinon, le prix d'achat est dû à la réception de la commande et doit être payé dans les 10 jours.
- (3) Le lieu d'exécution pour les clients commerciaux est l'établissement du vendeur.
- (4) Si l'acheteur ne paie pas en réponse à un rappel du vendeur, qui est envoyé après la date d'échéance, l'acheteur est en défaut à la suite de ce rappel. L'acheteur est également en défaut au

plus tard s'il ne paie pas dans les 30 jours suivant la date d'échéance et la réception d'une facture ou d'un calendrier de paiement équivalent. Cela ne s'applique à un acheteur qui est un consommateur que si ces conséquences juridiques sont spécifiquement mentionnées dans la facture ou le calendrier de paiement.

(5) En cas de défaut, le vendeur est en droit de facturer des intérêts de retard à un taux de 5 points de pourcentage au-dessus du taux de base applicable annoncé par la Deutsche Bundesbank à partir de la date de défaut. Si l'acheteur est un entrepreneur, les intérêts de retard s'élèvent à 8 points de pourcentage au-dessus du taux de base applicable. En outre, le vendeur se réserve le droit de prouver et de faire valoir des dommages-intérêts de retard plus élevés à l'encontre d'un entrepreneur.

§ 4 Compensation et droits de rétention

§ 5 Livraison et retard de livraison

(1) Le vendeur est en droit de résilier le contrat, si une livraison propre correcte ou opportune n'est pas donnée ou n'est pas représentée par lui, si le stock n'est pas suffisant ou s'il existe des circonstances, telles que la grève ou la force majeure, qui affectent considérablement et de façon permanente les possibilités de livraison. Le vendeur doit informer immédiatement l'acheteur de la non-disponibilité ou de la disponibilité partielle des marchandises et des raisons de cette non-disponibilité et doit rembourser immédiatement à l'acheteur toute contrepartie déjà payée par ce dernier.

(2) En cas de non-respect des délais de livraison, toute responsabilité au-delà du prix d'achat est exclue, sauf si un niveau de responsabilité plus élevé a été convenu individuellement ou s'il y a eu négligence grave ou préméditation.

(3) Si seule une date ou un délai de livraison non contraignant a été convenu, l'acheteur peut, six semaines après avoir dépassé cette date ou ce délai, demander par écrit au vendeur de respecter son obligation de livraison dans un délai raisonnable (au moins deux semaines). L'acheteur a le droit de notifier au vendeur qu'il refusera d'accepter la livraison après l'expiration du délai. Le vendeur est en défaut à la réception d'une demande correspondante de l'acheteur. Si le retard de livraison est dû à des circonstances dont le vendeur n'est pas responsable, une prolongation supplémentaire de deux semaines est accordée au vendeur. Le vendeur doit prouver qu'il remplit les conditions requises pour cela.

Les événements de force majeure ou les perturbations opérationnelles survenant chez le vendeur ou ses fournisseurs, par exemple en raison de l'exportation, d'une grève ou d'un lock-out, qui empêchent temporairement le vendeur de livrer l'objet d'achat à la date convenue ou dans le délai convenue sans qu'il y ait faute de sa part, modifient les dates et délais convenus de la durée des perturbations de performance causées par ces circonstances".

(4) L'acheteur peut demander une indemnisation pour les dommages causés par le retard si le vendeur ou un de ses agents d'exécution a commis une faute intentionnelle ou une négligence grave. En cas de manquement à une obligation par simple négligence de la part du vendeur ou de son agent d'exécution, la demande d'indemnisation pour les dommages causés par le retard est limitée à un maximum de 5 % du prix d'achat (hors TVA). La responsabilité pour les dommages résultant d'une atteinte à la vie, au corps ou à la santé n'est pas affectée.

(5) Après que le vendeur n'a pas rempli son obligation de livrer les marchandises commandées même dans le délai de grâce fixé par l'acheteur ou, si le retard de livraison est dû à des circonstances dont le vendeur n'est pas responsable et pour lesquelles il a obtenu un délai de grâce

supplémentaire, n'a pas effectué la livraison même dans ce délai, l'acheteur peut se retirer du contrat par une déclaration écrite. La condition préalable à une demande de dommages-intérêts par l'acheteur pour inexécution est un manquement coupable à une obligation de la part du vendeur. En cas de violation d'une obligation par simple négligence et non par négligence grave, la demande de dommages-intérêts du vendeur est limitée à un maximum de 10 % du prix d'achat (hors TVA). La responsabilité pour les dommages résultant d'une atteinte à la vie, au corps ou à la santé n'est pas affectée.

(6) Sauf convention contraire, la livraison est gratuite en bordure de trottoir. Cela signifie que l'acheteur doit transporter lui-même les biens au lieu d'utilisation (par exemple à l'appartement).

§ 6a Expédition, prise de risque

(1) L'acheteur a le droit d'examiner l'objet de l'achat au lieu d'acceptation convenu dans les huit jours suivant la réception de l'avis de mise à disposition et l'obligation d'accepter l'objet de l'achat dans ce délai.

(2) Pour les acheteurs commerciaux, le risque de perte et de détérioration accidentelles de la marchandise vendue est transféré à l'acheteur au moment de la remise, en cas de vente par correspondance, au moment de la livraison de la marchandise à l'expéditeur, au transporteur ou à la personne ou à l'établissement chargé de l'exécution de l'expédition (ci-après dénommé service de livraison). La marchandise est considérée comme remise lors d'un retard de réception de la part de l'acheteur.

Pour les acheteurs agissant en tant que consommateurs, le risque de perte ou de détérioration accidentelle de la marchandise vendue est transféré à l'acheteur au moment de la livraison de la marchandise. La livraison s'effectue en principe au destinataire indiqué sur l'envoi dans l'adresse, à une personne autorisée à prendre en charge la marchandise ou à un destinataire de remplacement (ci-après dénommés ensemble "destinataire") par remise en main propre, celle-ci pouvant également s'effectuer, au choix du livreur, par dépôt dans un point de retrait, dans l'un des bureaux d'un partenaire système affilié ou dans l'un de ces bureaux. Le donneur d'ordre expéditeur accepte et autorise expressément, par sa commande, que la remise soit également effectuée à une autre personne dont on peut supposer, au vu des circonstances, qu'elle est habilitée à accepter l'envoi et à laquelle le destinataire ne s'est pas opposé par écrit au préalable (destinataire de remplacement). Il s'agit notamment des membres et des employés du ménage du destinataire présents dans les locaux de ce dernier, ainsi que des voisins de l'appartement ou de la maison du destinataire. Si une notification est effectuée à un destinataire de remplacement, le destinataire reçoit une carte de notification contenant une indication qualifiée de l'heure et du lieu de remise au destinataire de remplacement.

Si le destinataire a conclu un accord de dépôt avec le service de livraison, ce dernier agit en tant que destinataire de remplacement. Le dépôt dans une station de colis de DHL ou d'autres entreprises de livraison est également considéré comme un lieu de dépôt. La livraison est considérée comme effectuée au moment où le service de livraison confirme la remise au lieu de dépôt. Toute responsabilité est exclue en cas de perte ou d'endommagement d'envois après leur dépôt sur le lieu de dépôt conformément à la commande ou après leur remise à un voisin dans le cadre de l'option de réception. L'exclusion de responsabilité et l'exonération de responsabilité ne s'appliquent pas aux dommages résultant d'un acte ou d'une omission que le commerçant, le livreur ou l'un de leurs auxiliaires d'exécution a commis intentionnellement ou par imprudence et en sachant qu'un dommage allait probablement se produire ; pour les dommages résultant du comportement des auxiliaires d'exécution du vendeur, cela ne s'applique que dans la mesure où ces personnes ont agi

dans l'exercice de leurs fonctions.

(3) Si l'acheteur est en défaut d'acceptation de l'objet acheté pendant 14 jours ou plus depuis la réception de l'avis de mise à disposition, sans être temporairement empêché d'accepter le service qui lui est offert, le vendeur peut fixer à l'acheteur un délai de grâce de 14 jours par écrit avec la déclaration qu'il refusera de remettre l'objet acheté après l'expiration de ce délai supplémentaire.

(4) Après l'expiration infructueuse du délai de grâce, le vendeur est en droit de résilier le contrat par déclaration écrite ou de demander des dommages-intérêts pour inexécution. Il n'est pas nécessaire de fixer un délai de grâce si l'acheteur refuse sérieusement et définitivement l'acceptation.

(5) Si l'entreprise de transport renvoie la marchandise expédiée au vendeur parce que la livraison au client n'a pas été possible, le client doit supporter les frais de l'expédition infructueuse. Cela ne s'applique pas s'il n'est pas responsable de la circonstance qui a conduit à l'impossibilité de livraison ou s'il a été temporairement empêché d'accepter le service offert, à moins que le vendeur ne lui ait donné un préavis raisonnable de la prestation.

§6b Obligation d'inspection et de notification des défauts pour les acheteurs qui ne sont pas des consommateurs

(1) Les acheteurs qui ne sont pas des consommateurs doivent examiner les biens immédiatement après leur livraison par le vendeur, dans la mesure où cela est possible dans le cadre d'une activité commerciale normale, et, si un défaut est constaté, en informer immédiatement le vendeur.

(2) Si l'acheteur omet de notifier le vendeur, les marchandises sont réputées avoir été approuvées, à moins que le défaut ne soit un défaut qui n'a pas pu être détecté lors de l'inspection.

(3) Si un tel défaut apparaît ultérieurement, la notification doit être faite sans délai après sa découverte ; sinon, la marchandise est réputée agréée même au vu de ce défaut.

(4) L'envoi de la notification en temps utile suffit à préserver les droits de l'acheteur.

(5) Si le vendeur a frauduleusement dissimulé le défaut, il ne peut pas invoquer ces dispositions.

§6c Reprise

Vous pouvez nous contacter pour la reprise de vos produits d'aménagement via votre service client.

- Petits produits (le produit livré fait moins de 20 kg): Pour l'achat d'un petit produit (meubles / jeu et jouet / article de bricolage et du jardin), transportable sans équipement particulier, vous pouvez déposer sans frais l'ancien dans un point de collecte. Pour connaître le site le plus proche de chez vous, vous pouvez vous renseigner sur la liste des points de collecte sur le site:

<https://www.maisondutri.fr/livraison-et-reprise-de-votre-meuble/> .

- Produits volumineux de plus de 20 kg : Nous reprenons gratuitement votre ancien produit pour l'achat d'un produit du même type. Pour cela nous vous prions de nous faire parvenir votre demande de reprise via votre espace client. La reprise de votre ancien produit s'effectuera au même endroit que la livraison du nouveau produit. Nous pourrions refuser de reprendre votre ancien produit s'il présente un risque pour la santé et la sécurité du personnel.

§ 7 Réserve de propriété

(1) Les biens restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix d'achat.

(2) Si l'acheteur est un commerçant ou une personne morale de droit public, lorsque le contrat fait partie de l'exploitation de son commerce, la réserve de propriété s'applique également aux créances que le vendeur détient sur son a des relations commerciales suivies avec l'acheteur.

(3) Pendant la durée de la réserve de propriété, l'acheteur est tenu de traiter les marchandises avec soin et de les maintenir en bon état. Si des travaux d'entretien et d'inspection sont nécessaires, l'acheteur doit de le faire à ses propres frais.

(4) Tant que la réserve de propriété existe, la vente, la mise en gage, le transfert de propriété à titre de garantie, le crédit-bail ou tout autre transfert de l'objet de l'achat ou de parties individuelles de celui-ci n'est pas autorisé sans le consentement écrit du vendeur. Si l'objet de l'achat est revendiqué par un tiers, par exemple par le biais d'une saisie, l'acheteur est tenu d'en informer immédiatement le vendeur et de joindre le protocole de saisie. L'acheteur doit rembourser tous les frais judiciaires ou extrajudiciaires encourus pour la levée des saisies et la récupération de l'objet de l'achat.

§ 8 Garantie

(1) Sauf convention contraire expresse ci-après, le droit légal de la responsabilité pour vices s'applique. Les restrictions et réductions de délais ci-après ne s'appliquent pas aux prétentions fondées sur des dommages causés par nous, nos représentants légaux ou nos auxiliaires d'exécution.

- en cas d'atteinte à la vie, au corps ou à la santé
- en cas de violation intentionnelle ou par négligence grave d'une obligation ou de dol
- en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles, dont l'exécution est indispensable à la bonne exécution du contrat et au respect desquelles le partenaire contractuel peut régulièrement se fier (obligations cardinales)
- dans le cadre d'une promesse de garantie, si cela a été convenu, ou
- dans la mesure où le champ d'application de la loi sur la responsabilité du fait des produits est ouvert.

(2) Le produit est conçu - sauf description contraire - pour une utilisation privée. Les exigences pour une utilisation professionnelle sont différentes. En cas de livraison à des acheteurs professionnels, il n'est pas vérifié si le produit est adapté à leur utilisation.

(3) En tant que consommateur, vous êtes prié de vérifier immédiatement à la livraison si la marchandise est complète, si elle présente des vices apparents et si elle a été endommagée pendant le transport et de nous faire part, ainsi qu'au transporteur, de toute réclamation dans les meilleurs délais. Si vous ne le faites pas, cela n'a aucun effet sur vos droits de garantie légaux.

(4) Dans la mesure où une caractéristique de la marchandise diffère des exigences objectives, la divergence n'est considérée comme convenue que si vous en avez été informé par nous avant la déclaration de contrat et si la divergence a été convenue expressément et séparément entre les parties contractantes.

(5) En cas de défaut de l'objet acheté, le vendeur est en droit de procéder à une exécution ultérieure. L'acheteur est toutefois libre d'exiger du vendeur, à son choix, qu'il répare l'objet acheté défectueux ou qu'il procède à une livraison ultérieure. Le vendeur est en droit de refuser le type d'exécution ultérieure choisi par l'acheteur et, dans ce cas, de le renvoyer à l'autre type d'exécution ultérieure si, dans le cas contraire, le vendeur devait supporter des coûts disproportionnés et si l'autre type d'exécution ultérieure peut être utilisé sans inconvénient majeur pour l'acheteur. Le droit du vendeur de refuser également l'autre type d'exécution ultérieure si les conditions mentionnées ici sont remplies, n'en est pas affecté. Si les réparations échouent à deux reprises ou si la réparation n'est pas effectuée pour les raisons mentionnées au paragraphe 4, l'acheteur a le droit de réduire le prix d'achat ou de résilier le contrat.

(6) Sauf accord contraire, le lieu de l'exécution ultérieure est le site du vendeur. Les frais de contrôle sont en principe gratuits. Si un retour a lieu en raison d'un défaut matériel causé par l'acheteur ou si

aucun défaut matériel initial ne peut être prouvé, celui-ci ne supporte les frais d'expédition ainsi que tous les autres frais qui en découlent (par ex. dépenses pour un devis, travail de 15.-€/15min) que si celui-ci n'a pas reconnu, par négligence ou intentionnellement, qu'il n'y avait pas de défaut ou que celui-ci avait été causé par lui. Le vendeur fournit à l'acheteur des étiquettes de retour ou vient chercher la marchandise. La marchandise doit être préparée pour l'expédition.

§ 9 Indemnisation des dommages

Le client ne peut faire valoir d'autres droits à dommages-intérêts pour cause de manquement aux obligations du vendeur, de son représentant légal ou de son auxiliaire d'exécution que ceux codifiés à l'article 5, paragraphe 4 et paragraphe 5, que si les manquements aux obligations sont dus à une intention ou à une négligence grave, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'atteintes à la vie, au corps ou à la santé.

§10 Instruction de révocation

Les dispositions suivantes s'appliquent aux consommateurs

A. Politique d'annulation

Droit de rétractation

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat dans un délai d'un mois sans donner de motif. Le délai de rétractation est de 1 mois à compter du jour où vous, ou un tiers désigné par vous et qui n'est pas le transporteur, avez pris possession de la dernière marchandise.

Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez

Hegele Handels GmbH

Industriestr. 60

D-73642 Welzheim

Mail: service-EU@moderne-wohndecken.de

nous informer par une déclaration claire (par exemple, une lettre, un fax ou un e-mail envoyé par la poste) de votre décision de vous retirer de ce contrat.

Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de révocation ci-joint, mais ce n'est pas obligatoire.

Pour respecter le délai de révocation, il suffit d'envoyer la notification de l'exercice du droit de révocation avant la fin du délai de révocation.

Conséquences de la révocation

Si vous révoquez le présent accord, nous vous rembourserons tous les paiements que nous avons reçus de votre part, y compris les frais de livraison (autres que les frais supplémentaires résultant de votre choix d'un mode de livraison différent de la livraison standard la moins chère que nous proposons), immédiatement et au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle nous avons reçu la notification de votre révocation du présent accord. Pour ce remboursement, nous utiliserons le même moyen de paiement que celui que vous avez utilisé pour la transaction initiale, sauf accord contraire exprès avec vous ; en aucun cas, ce remboursement ne vous sera facturé. Nous pouvons refuser tout remboursement tant que nous n'avons pas reçu les marchandises ou tant que

vous n'avez pas fourni la preuve que vous avez renvoyé les marchandises, selon la première éventualité.

Vous devez renvoyer les marchandises immédiatement et, en tout état de cause, dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle vous nous avez notifié l'annulation de cet accord à

MK Fulfillment GmbH
Werner-von-Siemens-Ring 7
39116 Magdeburg

à restituer ou à remettre. Le délai est considéré comme respecté si vous envoyez les marchandises avant la fin de la période de quatorze jours. Les frais directs de renvoi des marchandises sont à votre charge. Pour les marchandises expédiées d'Allemagne, les coûts sont estimés à un maximum de 70 EUR par palette.

Vous ne devrez payer pour toute perte de valeur des marchandises que si cette perte de valeur est due à une manipulation des marchandises qui n'est pas nécessaire pour vérifier leur état, leurs propriétés et leur fonctionnement.

**** FIN de la politique d'annulation

En outre, nous vous proposons ce qui suit :

Les marchandises pouvant être expédiées par colis jusqu'à 120x60x60cm peuvent également être renvoyées depuis l'Allemagne avec nos étiquettes de retour. Nous ne vous facturons alors que 9,99€ par étiquette de retour - pour les colis plus grands, nous facturons jusqu'à 29,99€. Pour les marchandises expédiées, nous pouvons, si vous le souhaitez, faire appel à une entreprise de transport pour un enlèvement en Allemagne. Les frais s'élèvent alors à 59,99€/palette européenne. Les envois par transporteur dépassant les dimensions d'une euro-palette sont enlevés à notre prix coûtant (sur justificatif). Pour plus d'informations, veuillez nous contacter.

Marques de retour de l'étranger :

Veuillez nous contacter. Veuillez noter que les frais de réexpédition dans le cadre du droit de rétractation depuis l'étranger sont à la charge du client. Nous pouvons souvent mettre à votre disposition des timbres pour une réexpédition moins chère - mais nous vous facturons pour cela 24,99€ pour les colis jusqu'à 120x60x60cm et jusqu'à 49,99€ pour les tailles de colis supérieures.

B. Modèle de formulaire de révocation

(Si vous souhaitez annuler le contrat, veuillez remplir ce formulaire et le renvoyer).

À Hegele Handels GmbH, Industriestr. 60, D-73642 Welzheim ou à service-EU@moderne-wohndecken.de

Je révoque/nous révoquons (*) par la présente le contrat conclu par moi/nous (*) pour l'achat des biens suivants (*)/la fourniture du service suivant (*)

Commandé le (*)/reçu le (*)

Nom du (des) consommateur(s)

Adresse du (des) consommateur(s)

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de communication sur papier)

Date

(*) Rayer les mentions inutiles.

§ 11 Indication d'un règlement alternatif des litiges

Nous ne sommes ni obligés ni disposés à participer à des procédures de règlement des litiges devant un organisme de conciliation des consommateurs.

§ 12 Identification du prestataire

Hegele Handels GmbH

Heidmathen 12

DE-39261 Zerbst/Anhalt (en cas de révocation, ce n'est pas l'adresse de retour)

Téléphone : 03923 3803899 (veuillez commander en ligne et non par téléphone)

service-EU@moderne-wohndecken.de

Directeur général : Dominik Laug

Tribunal compétent : Tribunal d'instance de Zerbst/Anhalt

Registre du commerce B Stendal, HRB 20256

Siège de la société : 39261 Zerbst, Allemagne

Numéro d'identification fiscale : 82006/03871

Numéro d'identification de la taxe de vente : DE283968448

Numéro d'enregistrement WEEE DE 30586409

Numéro d'identifiant unique Éléments d'ameublement et décoration textile : FR032577_10DIWB

Numéro d'identifiant unique Emballage et papier imprimé : FR208277_01NDRU

Numéro d'identifiant unique Articles de bricolage et jardin : FR288867_14GRXX

Numéro d'identifiant unique Produits et matériaux de construction du bâtiment :

FR288867_04BNSW

§ 13 Dispositions finales

(1) Le droit de la République fédérale d'Allemagne est applicable aux clients commerciaux. Pour les acheteurs qui sont des consommateurs et qui ne concluent pas le contrat à des fins professionnelles ou commerciales, le droit du pays où la livraison est effectuée s'applique.

(2) Les dispositions de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne sont pas applicables.